

LA COHABITATION PARTIS AU POUVOIR PARTIS D'OPPOSITION EN AFRIQUE : LA DÉMOCRATIE EN DANGER, Nanga Jean SORO, Seydou KONÉ (Université P. GON COULIBALY de Korhogo – RCI)
nangajean@gmail.com, saidkone2000@yahoo.com

Résumé

La démocratie moderne exige, pour son exercice, la cohabitation de plusieurs partis politiques interagissant et animant la vie politique des États. Elle implique, dans cette perspective, qu'un parti détienne le pouvoir et que les autres s'activent dans l'opposition. Cependant, le constat n'est pas toujours aussi idyllique en Afrique. Les partis au pouvoir, à travers l'investissement de l'appareil d'État, mettent très souvent tout en œuvre pour étouffer ou museler ceux de l'opposition. Ces derniers n'ont, le plus souvent, d'autres alternatives que de s'exprimer par le biais de contestations ou de marches sévèrement réprimées. La démocratie se trouve ainsi mise en péril, car une de ses composantes majeures, que sont les partis politiques d'opposition, se retrouve dans l'incapacité d'accomplir la tâche qui lui est dévolue dans le paradigme démocratique.

Mots clés : Afrique, Cohabitation, Démocratie, Partis au pouvoir, Partis d'opposition

COEXISTENCE BETWEEN RULING AND OPPOSITION PARTIES IN AFRICA: DEMOCRACY IN DANGER

Abstract

Modern democracy requires, fits or proper functioning, the coexistence of multiple political parties that interact and animate the political life of nations. By design, it implies that one party holds power while others actively serve in opposition. However, the reality in Africa often falls short of this ideal. Ruling parties, through their control of the state apparatus, frequently employ all means to suppress or muzzle opposition parties. More often than not, these opposition groups have no alternative but to express themselves through protests or demonstrations that face severe repression. Democracy is thus endangered, as one of its key components - political opposition parties - finds itself unable to fulfil its essential role within the democratic paradigm.

Keywords: Africa, Cohabitation, Democracy, Ruling parties, Opposition parties

Introduction

Le multipartisme, dans le cadre de la démocratie moderne, se caractérise par le fait qu'il admet une pluralité de partis politiques appelés à concourir pour la conquête du pouvoir d'État. Si l'Afrique a connu des indépendances à l'année 1990, des systèmes politiques à parti unique, de nos jours, le multipartisme est la

réalité majeure du continent africain¹. Toutefois, le diable se cachant dans les détails, ce multipartisme souffre d'une carence fondamentale qui le remet presque en cause, à savoir, le fait que les partis au pouvoir mettent tout en œuvre pour étouffer ceux de l'opposition et portent, par voie de fait, atteinte à la démocratie multipartite et à son principe essentiel de cohabitation entre partis.

Dans cette perspective, il convient de se poser la question essentielle suivante : quel est l'état de la démocratie en Afrique, eu égard à la cohabitation entre partis au pouvoir et partis d'opposition ? Répondre à cette interrogation requiert avant tout de donner sens au triptyque interrogatif suivant : quel est le paradigme de la cohabitation entre partis politiques en démocratie multipartite ? Quelle est la réalité de la cohabitation entre partis en Afrique ? Et enfin, que faire pour sortir la démocratie en Afrique de ces particularismes antidémocratiques ?

Les interrogations ci-dessus, on l'aura deviné, ont donc pour visées de mettre en relief l'idéal de cohabitation entre partis politiques en démocratie multipartite ; de présenter la réalité de la cohabitation des partis politiques en Afrique et enfin d'inciter l'Afrique à sortir la cohabitation entre partis politiques de ses tares antidémocratiques.

1. Le paradigme de la cohabitation partis au pouvoir, partis d'opposition en démocratie multipartite

La démocratie multipartite se veut le système politique dans lequel les partis politiques ont le rôle éminent d'animer la vie politique des États. Cette idée est bien traduite par D-L Seiler (1993, p.6), pour qui « les partis politiques constituent la condition sine qua non du fonctionnement du régime représentatif ». Sans eux, la démocratie moderne qui se veut le système représentatif par excellence ne peut s'appliquer. Par conséquent, la cohabitation entre partis politiques est plus qu'une nécessité dans ce système. Cela dit, le rôle qui est dévolu aux partis politiques ne peut être pleinement joué qu'à la condition que ceux-ci se conforment au paradigme de cohabitation entre partis politiques en démocratie multipartite, à savoir, bénéficier d'une réelle liberté d'expression et librement concourir pour le pouvoir d'État.

1.1. La liberté d'expression des partis politiques

La liberté d'expression est une nécessité existentielle pour tout parti politique en démocratie multipartite ; elle est consubstantielle à la nature de cette structure politique qui, selon l'expression de P. Foulquié (1982, p. 513), est un « groupe d'individus associés pour la défense d'opinions ou d'intérêts communs ». Ainsi, par sa nature, le parti presuppose une liberté d'expression sans laquelle il lui serait impossible de se conformer à sa nature de défenseur des opinions ou des intérêts politiques de ceux qu'ils coalisent sous sa bannière.

¹ Le multipartisme, cela dit, n'est guère une nouveauté en Afrique ; car avant les indépendances, il a existé un multipartisme instauré par les puissances coloniales vite éclipsé au profit des partis uniques une fois les indépendances acquises.

Dans cette perspective, chaque parti doit pouvoir s'exprimer librement sur les questions de société sans être inquiété. C'est une exigence du paradigme démocratique à laquelle répond historiquement la naissance des partis politiques² si tant est que, comme le mentionne A. Quenum (2010, p. 45), « on ne peut parler de démocratie sans liberté d'expression ».

Si la nécessité de la liberté d'expression est un prérequis pour tout parti politique, le corollaire de cette liberté, c'est l'accès équitable aux outils modernes de communication (télévision, radio, journaux, etc.) ou mass medias. Il serait tout à fait aberrant de librement s'exprimer et être incapable de porter son message aux personnes auxquelles il est adressé. Et dans le contexte moderne actuel, les mass médias sont des atouts formidables en vue de l'accomplissement de cette tâche. D'où la nécessité qu'aucun parti n'ait le monopole du contrôle de ces derniers. Les activités des partis doivent être, le plus possible, équitablement couvertes par les mass médias. Il y va de l'équité et du principe fondamental de la liberté d'expression.

En un mot, il ne saurait exister de partis politiques véritables sans liberté d'expression. Aussi, les partis ayant pour finalité la conquête du pouvoir, ces derniers devraient pouvoir librement concourir pour sa conquête. C'est le second paradigme de la cohabitation entre partis politiques en démocratie pluripartite.

1.2. Le libre concours des partis pour le pouvoir

Les partis politiques ont pour objectif la conquête du pouvoir d'État ou selon les formules respectives de P. Braud (2012, p. 47) et de J. Freund (2004, p. 386) « de conquérir des mandats électifs afin d'exercer le pouvoir » ou de « participer, au moment opportun au pouvoir étatique ou à en devenir le maître ». Toutefois, cette finalité suppose, dans le contexte des démocraties pluri-partites, un libre concours pour le pouvoir au risque de créer des frustrations susceptibles de mettre à mal l'équilibre social.

Et ce libre concours est à saisir sous deux directives : la première est celle de l'équité des règles régissant le processus électoral et la seconde, la liberté d'action politique en vue de la conquête du pouvoir. Seule l'action combinée de ces directives peut donner un sens véritable au libre concours des partis pour le pouvoir.

Plus précisément, dans son principe d'exécution, le libre concours des partis pour la conquête du pouvoir requiert que les règles ou lois régissant le processus électoral soient les mêmes pour tous et non orientées vers l'élimination des opposants significatifs. Lorsque des lois sont érigées en vue de discriminer ou d'écartier certains candidats susceptibles, à tort ou à raison, de ravir le pouvoir aux présents détenteurs, il va sans dire qu'on ne peut plus évoquer le terme d'équité dans ce processus. Cette attitude fait peser une épée de Damoclès sur la société et la démocratie qui risque de pâtir de cette situation.

² Cette naissance doit beaucoup au parlementarisme (le système politique dans lequel le pouvoir exécutif est responsable devant le pouvoir législatif) découlant de la Révolution française de 1789.

Quant à la liberté d'action des partis, elle doit être une réalité traduite par la possibilité pour chaque parti d'organiser des actions politiques. Meetings et actions politiques doivent pouvoir être autorisés autant pour les partis au pouvoir que ceux de l'opposition. Il en est de même de la campagne électorale que doit pouvoir mener librement chaque parti. L'opposition doit pouvoir faire sans interdictions campagne dans le fief du parti au pouvoir et inversement.

En résumé, le libre concours pour le pouvoir entre partis politiques est une nécessité pour toute société politique moderne. Il répond à l'instar de la liberté d'expression des partis au paradigme démocratique de cohabitation entre partis politiques. Mais s'il en est ainsi du paradigme, qu'en est-il concrètement en Afrique ? L'interrogation n'est pas fortuite.

2. Afrique, une cohabitation multipartite de façade : la démocratie menacée

Au regard de l'idéal démocratique présenté plus haut, la cohabitation entre partis politiques en Afrique semble être une cohabitation de façade. Et pour cause, l'accaparement des moyens d'expression de masse et le jeu politique biaisé à l'initiative des partis au pouvoir, ainsi que les réponses contestatrices des partis d'opposition, sont autant d'entorses à la cohabitation entre partis politiques en démocratie multipartite.

2.1. Les partis au pouvoir et le jeu politique biaisé

Le jeu politique est biaisé en Afrique et les partis aux pouvoirs en sont la cause. La confiscation des outils de communication de masse, le sous-financement public des partis d'opposition et la mise en œuvre, à travers la loi, de moyen d'exclusion des opposants significatifs sont autant de facteurs qui contribuent à maintenir cette situation.

Dans cette perspective, un des constats les plus aisément observables en ce qui concerne les outils de communication de masse en Afrique est celui de leur détention exclusive par les partis au pouvoir. Ceux-ci s'arrogent le droit monopolistique du contrôle de l'information et bénéficient naturellement du privilège d'une liberté d'expression incomparable à celle des partis d'opposition qui ont presque interdiction d'accéder aux médias d'État, aux médias de portée nationale.

Il n'y a guère à s'étonner dans ce contexte que la télévision et la radio de portée nationale soient exclusivement réservées aux activités du parti au pouvoir. Il suffit qu'un de ses membres ait une activité politique pour que celle-ci envahisse à outrance ces médias et soit diffusée à satiété. Les activités de l'opposition, quant à elles, souffrent d'un déficit de diffusion sciemment voulu ; et quand elles sont diffusées, elles le sont au compte-gouttes. À la vérité, les partis politiques sont les vecteurs par lesquels les citoyens opinent sur les questions les concernant et le gage d'une participation effective au pouvoir d'État. Il n'appartient pas, de ce fait, au parti au pouvoir de librement s'exprimer en utilisant les infrastructures communicationnelles étatiques ou privées et de mettre tout en œuvre pour étouffer l'opposition en leur refusant l'accès à ces infrastructures.

On pourrait alors évoquer l'argument de la libéralisation des outils de communication (journaux et télévisions et radios) pour contrecarrer les propos précédents, mais à bien y regarder, quand bien même il existe, à la suite de cette libéralisation, une multitude de journaux, ceux-ci sont médiocrement lus par les populations africaines qui demeurent en majorité analphabètes. Quant aux télévisions et radios, celles qui ne sont pas des médias d'État, et donc proches du pouvoir, ont le plus souvent interdiction de couvrir les événements politiques ou se voient contraint à fermer à la moindre incartade considérée du point de vue du pouvoir.

Aussi, pour veiller aux respects de ces dispositions en faveur des partis au pouvoir, des "Autorités de régulations" du secteur médiatique sont instaurées ; mais, au regard de leurs prestations consistant à dispenser principalement blâmes et sanctions aux médias proches de l'opposition, celles-ci s'avèrent en définitive être des outils de répressions au service des pouvoirs en place. Or, comme le fait remarquer, à juste titre, S. P. Guèye (2003, p. 160) « cette exigence fondamentale de la démocratie qu'est la possibilité qui doit être reconnue et garantie à tous les acteurs politiques d'exprimer librement leurs différences en faisant valoir leurs identités politiques respectives » à travers les médias doit être garantie pour une démocratie efficiente.

Le deuxième facteur qui biaise le jeu politique en Afrique apparaît au niveau du fait que les partis politiques ont besoin d'énormes ressources financières pour leur bon fonctionnement. Ce besoin de financement, I. Souaré (2017, p. 70) l'a bien perçu lorsqu'il soutient que :

Avec l'extrême monétarisation des campagnes électorales et autres activités politiques dans les pays africains comme ailleurs au cours des dernières années, le financement est devenu le vérifiable nerf de la guerre politique. En dehors des périodes de campagne électorale, où les besoins en moyens financiers sont évidents, les partis politiques doivent composer avec d'autres dépenses. Celles-ci incluent le maintien de locaux (ne serait-ce qu'un siège national), l'entretien d'un minimum de personnel (sauf dans le cas des partis qui se réduisent à leur fondateur forcément président, sa petite famille et quelques proches qui jouent à la fois le rôle de personnel volontaire et de militants, et qui travaillent depuis la maison du président) et l'organisation de quelques activités pour éviter que la flamme ne s'étoile. Il faut aussi payer les cautions réglementaires pour présenter des candidatures aux différentes échéances électorales, parfois remboursables à condition d'atteindre un seuil prédéterminé, parfois non remboursables.

Pour pallier cette nécessité de financement, plusieurs États africains ont décidé de financer avec les ressources publiques les partis politiques. Cependant, le biais se révèle à travers le sous-financement des partis d'opposition. En effet, les partis au pouvoir, par le fait que leurs membres occupent les directions des structures financières de l'État ont le privilège, certes de manière opaque, d'être grassement financer ou d'utiliser les moyens logistiques de l'État pour mener à bien leurs activités politiques tandis que ceux de l'opposition reçoivent miettes et misères quand ils remplissent les conditions d'accès au financement public. Sans oublier le fait que les partis au pouvoir eux aussi reçoivent des financements

publics, bien souvent dans une proportion plus importante que ceux de l'opposition. C'est ce que traduit I. Souaré (2017, p. 71) à travers l'assertion suivante :

Les partis au pouvoir jouissent d'une avance sur les partis d'opposition, car certains d'entre eux peuvent utiliser illicitemente des fonds et des moyens logistiques publics, un « privilège » dont sont privés les partis d'opposition. En fin de compte, ces derniers sont très handicapés dans leurs activités politiques, notamment en dehors des périodes électorales.

Cette pratique n'est guère équitable et favorisent les partis au pouvoir qui fort de ce soutien écrase les partis d'opposition quand ceux-ci ne parviennent pas à mobiliser assez de financement pour les égaler.

Le dernier facteur qui biaise le jeu politique en Afrique est celui qui consiste à user de la loi afin d'écartier les opposants les plus significatifs des élections. Pour peu que ceux-ci prêtent le flanc, les partis au pouvoir qui la plupart du temps sont majoritaires dans les Assemblées nationales, votent des lois discriminantes à l'égard des opposants ou s'évertuent à établir de nouvelles constitutions discriminantes. Le cas de la Côte d'Ivoire est plus qu'éloquent en ce sens : l'élimination de l'opposant Alassane Ouattara à travers le "et, et le ou"³ de la constitution de 1999 allait conduire, trois ans plus tard, le pays dans un conflit militaro-politique aux conséquences néfastes pour l'ensemble de la société ivoirienne. On aurait pu espérer que cet opposant ayant subi les affres des modifications constitutionnelles s'en abstiendrait une fois parvenu au pouvoir, mais hélas, ce dernier parvenu à la magistrature suprême en 2011 modifiera la constitution en 2016 pour s'octroyer un troisième mandat en 2020 et trouvera, à la suite, des subterfuges pour éliminer ses opposants significatifs dans l'optique de briguer un quatrième mandat en 2025. Comme quoi l'histoire aime à bien se répéter ; ce que traduit bien l'assertion hégélienne suivante :

On recommande aux rois, aux hommes d'État, aux peuples, de s'instruire principalement par l'expérience de l'histoire. Mais ce que l'expérience et l'histoire enseignent, c'est que peuples et gouvernements n'ont jamais rien appris de l'histoire, qu'ils n'ont jamais agi suivant les maximes qu'on aurait pu en tirer. (G. W. F. Hegel, 1965, p. 35).

Le pire, c'est lorsque cette discrimination se fait sur le terrain identitaire, où le candidat est mis à l'écart en raison de ses origines ethniques. Certes, cela permet aux partis au pouvoir de « manipuler le processus démocratique et renforcer la domination de certains groupes de la société sur d'autres » (B. Mamby, 2011, p. 17), mais les conflits qui en découlent peuvent mener au génocide et à l'éradication d'une partie de la population. B. Mamby (2011, p. 17) le traduit avec la formule

³ Le texte constitutionnel proposé en commission avait opté pour que l'un des parents du candidat à la présidentielle fût de nationalité ivoirienne (d'où le "ou") ; tandis que le texte voté en référendum (modifié à la dernière minute par le pouvoir) retenait que les parents du candidat devraient être tous deux de nationalité ivoirienne (d'où le "et"). En le faisant, le candidat Alassane Ouattara se trouvait discriminé et dans l'impossibilité de se présenter à l'élection présidentielle de 2000.

qui suit : « ces politiques d'exclusions peuvent avoir, à terme, des conséquences économiques et politiques catastrophiques, voire même entraîner des guerres ».

Au regard de ce qui précède, il sied de retenir que le jeu politique est biaisé en Afrique en raison de la presque interdiction des partis d'opposition d'accéder aux médias, de leurs sous-financements et aux diverses lois discriminantes établies en vue d'éliminer leurs représentants significatifs. Mais, face à ce jeu biaisé, orchestré de main de maître par les partis au pouvoir, ceux de l'opposition n'ont malheureusement d'autres alternatives que la débrouille communicationnelle ou la contestation. Mais quelle est l'ampleur de ces réactions ?

2.2. Les partis d'opposition, entre débrouilles communicationnelles et contestations

Privés de moyens d'expression véritables, les partis d'opposition peinent à mener à bien leurs activités, à exister. Comment pourrait-il en être autrement quand la démocratie exige de faire connaître ses opinions et projets politiques afin de recevoir l'assentiment du peuple. Ces partis n'ont le plus souvent d'autre alternative qu'une débrouille à travers les journaux (peu lus par les populations) ou des médias occidentaux pour communiquer leurs points de vue. Tout se passe comme si les germes du parti unique et son monopole médiatique qui dictait que « les partis d'opposition sont interdits » (E. B. Koffi, 2014, p. 74) continuaient à exister. Or comme le rappelle A. Wade (2005, p. 46), « un multipartisme qui jugule l'opposition et refuse l'alternance n'est qu'une supercherie qui ne vaut souvent pas mieux que certains régimes de parti unique ». La démocratie ne saurait s'accommoder de telles attitudes rétrogrades.

Ce qui explique aussi le recours aux grèves, boycotts et contestations observés en grand nombre sur le continent. Ce sont les moyens d'expression des partis muselés, des moyens d'affirmer leur existence qui pour rappel confèrent aux États africains le statut de démocratie. C'est un fait qu'à bien perçu M. Weber (2003, p. 162) lorsqu'il soutint que les « partis modernes sont les enfants de la démocratie » ou M. Savadogo (2000, p. 37) quand il affirme que « l'existence d'une minorité ou d'une opposition est une dimension constitutive de l'État démocratique ». En un mot, il ne peut avoir de démocratie véritable dans un État sans partis politiques s'exprimant librement. Et il n'est guère profitable à la démocratie que les partis au pouvoir usent de stratagèmes pour empêcher ceux de l'opposition de s'exprimer.

Aussi face aux lois établies en vue d'écartier ses leaders, les partis d'opposition n'ont le plus souvent que la contestation pour marquer leur mécontentement. Ce qui entraîne des troubles socio-politiques.

L'usage des réseaux sociaux numériques qui se démocratisent de plus en plus en Afrique offre un léger répit aux partis d'opposition qui, à travers des pages, vidéos ou communiqués sur ces réseaux, parviennent à exprimer leur point de vue avec plus de liberté. Mais le hic, c'est que seule une partie des populations citadines peut accéder à ces réseaux sociaux numériques. Leur capacité à toucher un grand nombre de populations n'est pas encore similaire à celle des mass médias. Encore que les partis au pouvoir investissent également ces réseaux sociaux tout

comme ceux de l'opposition et ont recours aux mêmes stratégies pour contrer le message de ces derniers.

Au vu de ce qui précède, l'action des partis au pouvoir à l'égard de ceux de l'opposition entretient un climat délétère dans la société et porte atteinte à la cohabitation entre partis, voire à la démocratie. Il y a donc lieu de sortir cette cohabitation entre partis au pouvoir et partis d'opposition de ses particularismes antidémocratiques.

3. Sortir la cohabitation partis au pouvoir, partis d'opposition en Afrique de ses particularismes antidémocratiques

« Il est impossible de distinguer la vie de l'Afrique de celle du monde » disait à bon escient K. Nkrumah (2009, p. 225). Dit autrement, l'Afrique ne saurait s'enorgueillir de particularismes antidémocratiques en ce qui concerne la cohabitation entre ses partis politiques. Dépasser les conflits qui minent cette cohabitation est une nécessité ; cela pourrait être même le gage d'une meilleure application de la démocratie et conduire au développement tant recherché par les États africains.

3.1. Dépasser les conflits partis au pouvoir, partis d'opposition en Afrique

Dépasser les conflits partis au pouvoir, partis d'opposition en Afrique passe de prime abord par une cohabitation apaisée entre ces partis ; ce qui mènera indubitablement à une meilleure expression de la démocratie. Pour y parvenir, ces derniers peuvent recourir au consensus qui permet à chaque parti d'exprimer librement ses opinions tout en gardant ses spécificités. C'est ce que traduit la formule suivante :

Le consensus ne remet pas en cause a priori cette exigence fondamentale de la démocratie qu'est la possibilité qui doit être reconnue et garantie à tous les acteurs politiques d'exprimer librement leurs différences en faisant valoir leurs identités politiques respectives. (S. M. Guèye, 2003, p. 160).

En outre, un autre argument qui milite en faveur du dépassement des conflits partis au pouvoir, partis d'opposition, c'est que si les partis politiques en Afrique se reconnaissent tous membres de régimes démocratiques, ils se doivent de pratiquer cette démocratie comme elle se fait partout en ce qui concerne la cohabitation entre partis politiques. C'est une valeur cardinale de toute démocratie. Aussi L. Sylla (2006, p. 7) en insistant sur le fait que « l'universalisation de la démocratie voudrait dire aussi que certaines conditions ou valeurs, certaines institutions ou principes dits démocratiques, seraient permanents et communs à tous les régimes qui se définissent comme tels » marque à sa manière cette réalité.

Enfin, notons que le pouvoir d'État n'est pas une fin en soi et l'alternance politique est une nécessité pour le bien-être des États et des populations africaines. Car, c'est un fait indéniable, comme le souligne à juste titre T. B. Akin (1992, p.44) : « le pouvoir qui ne change pas de mains est corrupteur et peut être source d'abus, surtout en Afrique noire ». Dans cette perspective, la cohabitation apaisée entre les partis au pouvoir et ceux de l'opposition « laisse par conséquent ouverte la

possibilité de l’alternance qu’elle a par ailleurs l’avantage de permettre de pouvoir se réaliser dans des conditions qui n’en fassent pas un saut dans l’inconnu ou une voie ouverte à la violence et au chaos » (S. M. Guèye, 2003, p. 160-161).

En somme, les conflits ne font que du tort ; maintenir un climat délétère entre partis politiques ne peut être que préjudiciable à la société tandis qu’une bonne cohabitation peut être le prélude au mieux-être des populations africaines. Il y a donc lieu de scruter scrupuleusement les avantages de la bonne cohabitation entre partis au pouvoir et partis d’opposition afin de les mettre en lumière et révéler toute sa nécessité pour le bien-être des populations.

3.2. Les avantages de la bonne cohabitation interpartis politiques en Afrique : la démocratie et le développement à portée de main

Les avantages de la bonne cohabitation interpartis sont variés et permettent, entre autres, une application véritable de la démocratie, la stabilité politique et contribuent par ricochet au développement économique, social et humain des régimes politiques qui la mette réellement en œuvre.

L’application véritable de la démocratie est la mise en œuvre de ce système politique dans ses valeurs fondamentales, celles qui sont immuables, qui ne varient pas selon les sociétés et permettent de caractériser tout régime démocratique. Il s’agit entre autres de la liberté d’expression et du libre concours des partis politiques pour le pouvoir. A. Wade (2005, p. 47) ne croyait pas si bien dire lorsqu’il affirmait que « le pluralisme est indispensable quel que soit le régime, car on voit mal comment l’Afrique pourrait progresser si l’on étouffe la liberté de conception et d’expression, le sens de la créativité et l’imagination ». Autrement dit, la démocratie pluripartite est la voie qui mènera l’Afrique vers le progrès.

C’est un fait, la stabilité politique découle de ce que le jeu politique est apaisé. Les acteurs politiques échangent et concourent librement pour le pouvoir. Aucune loi n'est établie en vue d'écartier l'un d'entre eux. Aussi les perdants céderont sans heurts leur place au vainqueur. La démocratie et la vie en commun l'exigent ; chose que J. Freund (1965, p. 78) relève en ces termes : « la vie en commun n'est pas possible sans arrangements à l'amiable, sans conventions, sans accommodements, parfois confus ou sans concessions réciproques ». Une fois cela acté, les individus et les structures auxquels ils appartiennent (partis, religions, etc.) peuvent cohabiter aisément en société. Ce qui fait que pour J. N. Loucou (1992, p. 189), « la démocratie bien comprise (...) est assurément la seule structure permettant à des hommes d'ethnies, de langues et de religions différentes de cohabiter ».

Il s'ensuit une réelle stabilité politique, gage de tout développement. L'Afrique pourrait y trouver son compte et aller d'un pas résolu vers un développement à la fois économique, social et humain.

Conclusion

Retenons que le paradigme de la démocratie multipartite suppose que les partis politiques bénéficient d'une réelle liberté d'expression et peuvent concourir librement pour le pouvoir d'État. Malheureusement, en Afrique, ce paradigme n'est

pas toujours respecté et s'avère être de façade. Et pour cause, l'accaparement des moyens d'expression de masse, le sous-financement public des partis d'opposition et le jeu politique biaisé orchestré par les partis au pouvoir, ainsi que les réponses contestatrices des partis d'opposition, sont autant d'entorses à la cohabitation entre partis politiques dans les démocraties multipartites africaines. Cela dit, l'Afrique ne saurait s'enorgueillir de particularismes antidémocratiques en ce qui concerne la cohabitation entre ses partis politiques. Dépasser les conflits entre partis politiques en Afrique est une nécessité qui pourrait être le gage d'une meilleure application de la démocratie et conduire au développement tant recherché par tous les États africains.

Bibliographie

- Abdoulaye WADE, 2005, *Un destin pour l'Afrique*, Paris, Michel Lafon.
- Alphonse QUENUM, 2010, *Aux croisements de la démocratie*, Abidjan, CERAP.
- Bronwen MAMBY, 2011, *La nationalité en Afrique*, trad. Hélène Bazin, Paris, Karthala.
- Daniel-Louis SEILER, 1993, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.
- Ehui Bruno KOFFI, 2014, *Le Multipartisme en Afrique noire. Frein ou développement, cas de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, CERAP.
- Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, *La raison dans l'histoire, Introduction à la Philosophie de l'Histoire*, 1965, trad. Kostas Papaioannou, Paris, 10/18
- Issaka SOUARÉ, 2017, *Les partis politiques de l'opposition en Afrique*, Québec, Presse de l'Université de Montréal.
- Jean Noël LOUCOU, 1992, *Le Multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Neter.
- Julien FREUND, 2004, *L'Essence du politique*, Paris, Dalloz.
- Lanciné SYLLA, 2006, *Existe-t-il un modèle universel de démocratie ?*, Abidjan, CERAP.
- Max WEBER, 2003, *Le savant et le politique*, trad. Cathérine Colliot-Thélène, Paris, La Découverte.
- Mahamadé SAVADOGO, 2000, « Démocratie et institutions » in *Repères*, Vol. 2, n°1, Abidjan, PUCI, p. 29-45.
- Paul FOULQUIÉ, 1982, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, PUF.
- Philippe BRAUD, 2012, *La science politique*, Paris, PUF.
- Sémou Pathé GUÈYE, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Dakar, NEAS.
- Tessy Bakary AKIN, 1992, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.